

REPUBLIQUE POPULAIRE
DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET
DE LA JUSTICE,

SECRETARIAT GENERAL A LA
FONCTION PUBLIQUE ET AU

TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DU 12 MAI 1978
DECRET N° 78/368 MTJ.SGFPT.DFP.6.5.76

Portant reclassement et nomination de Mr.
FAYETTE-MIKANO Albert, Assistant des Ser-
vices de l'Information 2^e échelon.-

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

L.I.S.A.S : (/u l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 59/23/FP du 30.1.59 fixant les modalités d'in-
tégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rému-
nerations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant
statut général des fonctionnaires);

(/u le décret n° 67/50 du 24.2.67 réglementant la prise d'effet
du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomi-
nations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassement
(notamment en son article 1er - 2^e);

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 75/338 du 19.7.75 fixant le statut commun des
cadres des catégories A, B, C et D des Services de l'Information;

(/u l'ordonnance n° 35/77 du 28.7.77 relative à l'
pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

(/u l'acte n° 001 du 3.4.77 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Minis-
tre du Plan;

(/u le décret n° 77/165 du 5.4.77 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;

(/u les arrêtés n°s 0525/MJT.DGT.DCGPCE du 6.2.74 ;

- 1964/MJT.DGT.DCGPCE du 28.3.77.

(/u la lettre n° 731/76.C03 du 2.11.76 de Monsieur le Directeur
Général de la Radiodiffusion Télévision Congolaise;

(/u la décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires;

D E C R E T E :

,.../...

ARTICLE 1er En application des dispositions du décret n° 75/338 du 19. 7.75 susvisé, Monsieur FAYETTE MILANO Albert, Assistant des Services de l'Information 2^e échelon, indice 470 des adresses de la catégorie C, hiérarchie I des Services de l'Information (Information et Programmes), en service à la Radiodiffusion Télévision Congolaise (RTC) Brazzaville, titulaire du Diplôme de Troisième Cycle délivré par l'Institut d'Etude du Développement Economique et Social de l'Université de Paris I, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur 1^{er} échelon, indice 830 ACC = néant.

ARTICLE 2^e Le présent décret qui prendra effet tant qu'il sera de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date de l'entrée de service de l'intéressé à l'issue du stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

PAR LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN,

LE MINISTRE DE L'INFORMATION ET DES POSTES
ET TELECOMMUNICATIONS,

BRAZZAVILLE, le 10 MAI 1978

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Capitaine Célestin GOMA-FOUTOU

LE MINISTRE DES FINANCES

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA JUSTICE,

- Henri LOPEZ -

- Alphonse MOUSSOU-POUATI -

AMPLIATIONS :

JORPC.	I
SGFPT.DFP.	3
D.B.	3
D.C.F.	I
MININFO.	2
RTC.	2
INTERESSE	I
DOSSIER	3
SGCM/BC.	3